

Rapport de la commission ad hoc pour le préavis No 2018-13 **« Réponse à la motion « Tu votes ou bien ? ».**

Monsieur le Président du Conseil communal,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

En ma qualité de premier membre de la commission ad hoc composée par ailleurs aussi de Mesdames P. Hediger, S. Moesching-Hubert et C. Guérin ainsi que de M. M. Dupertuis, lequel est par ailleurs en l'occurrence le motionnaire, je viens ci-après rapporter auprès de vous sur l'objet cité en titre, à savoir sur le préavis de la Municipalité valant réponse à la motion « Tu votes ou bien ? ».

Notre commission s'est réunie le lundi 26 novembre 2018 dans la salle des commissions du bâtiment administratif communal. Mme Guérin y était excusée, mais nous a en revanche transmis ses remarques et observations par email.

Pour rappel, et d'une manière très générale à propos de l'objet dont il est ici question, on peut ici relever que le programme easyvote a été créé par la Fédération Suisse des Parlements de Jeunes pour encourager les jeunes à aller voter. Leur public cible est les jeunes âgés de 18 à 25 ans. En effet, les sondages effectués sur ce plan-là démontrent régulièrement une forte abstention des votants dans cette catégorie-là de notre population. Le programme easyvote est soutenu par la Confédération. C'est une structure à but non lucratif qui s'inscrit dans le mouvement des Parlements de jeunes. Le contenu vise à la simplicité, à l'accessibilité et à la neutralité. Au reste, à cet égard, il suffit de consulter par exemple les contenus didactiques publiés récemment en lien avec les dernières votations fédérales pour se convaincre d'emblée de la grande qualité et de la parfaite neutralité de ce qui est ainsi proposé dans le cadre de ce programme-là.

A l'occasion de notre séance du lundi 26 novembre 2018, notre commission est rapidement arrivée à la conclusion que la réponse de notre Municipalité à la motion était satisfaisante et qu'elle réglait totalement la question soulevée. A l'unanimité des membres présents lors de notre séance, il a alors été décidé de proposer au conseil d'accepter cette réponse 2018/13 de la Municipalité à la motion susmentionnée.

De notre discussion autour de cette réponse et de cette motion, on retiendra néanmoins ici encore un vœu du motionnaire tendant à ce que la Municipalité soit invitée à faire un sondage au bout de 2 ou 3 ans auprès des jeunes bénéficiaires d'easyvote pour avoir de leur part un retour, un feedback, respectivement des appréciations sur le niveau de leur satisfaction en lien avec cette offre-là.

D'autres membres de notre commission ont ensuite proposé également qu'il soit en parallèle rappelé régulièrement aux jeunes bénéficiaires de cette nouvelle offre-là que les séances de notre conseil communal sont publiques et qu'ils peuvent donc librement y venir, ce qui constituerait dès lors une accroche, respectivement un premier pas vers un possible rajeunissement de notre aéroport communal.

Il a alors également été proposé de publier sur la plateforme « Vote » de notre commune les brochures en ligne d'easyvote ou à tout le moins d'y indiquer le lien permettant d'y accéder, ceci pour pouvoir en faire ensuite bénéficier aussi tous les autres citoyens de notre commune. En effet, ce matériel didactique de qualité pourrait aussi très bien trouver son public auprès d'autres tranches d'âge de notre communauté. Toutefois, pour cela, il faudrait certes au préalable demander à easyvote leur autorisation expresse et/ou s'assurer que cela ne nécessiterait pas le cas échéant de devoir leur payer des droits de publications supplémentaires.

En définitive, au bénéfice de tout ce qui précède, notre commission ad hoc vous propose d'accepter la réponse No 2018/13 de la Municipalité, dont les conclusions sont pour rappel les suivantes, à savoir :

- d'accepter la réponse 2018/13 à la motion du groupe « Ouverture » « Tu votes ou bien ? »,
- de classer cette motion.

Ainsi fait à Bex le 1^{er} décembre 2018.

Pour la commission ad hoc,
François **GILLARD**, soc. :

